

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale . . . » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 5.11.87
Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ANNONCES:

suisSES 15 centimes le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

Prescriptions pour la défense britannique (finance)

La Chambre de commerce britannique en Suisse communique:

Toute transaction en or ou en devises étrangères est interdite dans le Royaume-Uni, excepté par le canal officiel. Dans chaque cas, ces transactions ne pourront avoir lieu que par l'intermédiaire des banques.

L'or et les devises étrangères sont indispensables au gouvernement britannique pour les achats qu'il doit faire dans d'autres pays. Par conséquent, les personnes domiciliées en Grande-Bretagne doivent offrir au gouvernement leurs disponibilités en or (monnaie, barres ou lingots) ou en devises étrangères suivantes: dollars américains, dollars canadiens, belgas, francs suisses, francs français, florins, pesos argentins, couronnes suédoises, couronnes norvégiennes.

L'obligation de vendre au gouvernement se réfère à toute personne domiciliée dans le Royaume-Uni, qui même si elle n'est pas en possession d'or ou de devises étrangères, est placée pour vendre ou se procurer pour la revente de l'or et des devises étrangères. L'or à offrir au gouvernement ne comprend pas seulement les barres et les lingots, mais toutes les sortes de monnaies or, britannique et étrangères, à l'exception des pièces authentiques de collection. Les bagues, plaques et autres articles en or ne sont pas demandés actuellement.

Les devises étrangères comprennent les billets de banques et du trésor, les sommes déposées en banque et autres moyens de paiements, tels que les chèques établis pour les monnaies mentionnées plus haut. Aucune exception ne sera faite dans l'application de ces prescriptions, sauf par consentement officiel et après enquête faite par une banque.

Toutes les facilités seront accordées pour compléter les contrats réels conclus avant la guerre et pour permettre de remplir les obligations garanties par contrats, à l'exception des paiements directs ou indirects à un ennemi. Mais l'or ou les devises étrangères ne peuvent être réservés pour des paiements de ce genre sans autorisation officielle. Toutefois, s'il s'agit d'un contrat à long terme avec paiement d'avance de marchandises qui n'ont pas encore été expédiées, les devises étrangères ne seront accordées qu'après avoir obtenu un permis d'importation, à moins que les marchandises en question puissent être importées sans permis.

Les voyageurs ne pourront sortir de l'argent du pays sans autorisation officielle. Cette interdiction comprend les billets de banque, les chèques de voyageurs (travellers' cheques), les mandats postaux, l'or, les titres ou monnaies étrangères, ou tous documents tels que billets de change en monnaies étrangères. Les voyageurs seront tenus de déclarer leur argent et de présenter leur autorisation. Les monnaies britanniques d'argent et de cuivre ne sont pas soumises à cette mesure. L'autorisation nécessaire doit être obtenue d'une banque (en employant les formulaires T ou X). Si l'autorisation est accordée, le voyageur reçoit le Certificat C qui doit être remis au fonctionnaire d'immigration avant de quitter le Royaume-Uni.

Les voyageurs qui arrivent au Royaume-Uni de l'étranger devront déclarer les sommes qu'ils ont sur eux et cette déclaration munie du timbre du fonctionnaire d'immigration, justifiera l'exportation d'une somme semblable lorsque le voyageur quittera le pays.

Aucun transfert d'argent ne pourra être fait à destination de pays étrangers, pour le commerce, sans un permis officiel sur demande auprès d'une banque (sur formulaire E). Les personnes non domiciliées au Royaume-Uni sont libres d'emporter au dehors du pays leurs biens en or, etc. après avoir rempli les formalités nécessaires.

Au Conseil d'administration des C. F. F.

Le Conseil d'administration des C. F. F. s'est réuni le 11 octobre 1939 à Berne, sous la présidence de M. H. Walther, conseiller national. Comme le commandement de l'armée l'avait déjà fait, il a tenu à rendre tout d'abord hommage à l'effort extraordinaire fourni par le personnel des chemins de fer pendant les journées de mobilisation de l'armée suisse et s'est associé aux remerciements adressés au personnel par le chef du Département des postes et des chemins de fer au nom du Conseil fédéral.

Le principal objet en discussion était le budget pour 1940. Celui-ci, comme les budgets des précédentes années, a été établi de façon à réaliser la plus forte compression possible des dépenses dans toutes les branches de l'administration et du service de l'exploitation. Les travaux commencés seront poursuivis normalement malgré la guerre, et les ouvrages neufs dont l'exécution est nécessaire, seront entrepris, à moins que des circonstances et des raisons spéciales ne viennent s'opposer à la réalisation de ces projets. Un montant global de 25 millions de fr. figure au budget de construction pour la continuation des ouvrages commencés, l'exécution des travaux neufs et de parachèvement les plus urgents, ainsi que pour le renouvellement indispensable du matériel roulant.

Dans le budget d'exploitation, les recettes de transports sont évaluées à 325 millions de fr. Les dépenses d'exploitation probables s'élèvent à 231,45 millions de fr. Signalons en passant que depuis 1920, l'effectif du personnel a diminué de 13,150 unités.

Le budget du compte de profits et pertes prévoit un déficit de 26,65 millions de fr. Le conseil d'administration a fait siennes les propositions de la direction générale et décide de transmettre le projet de budget au Conseil fédéral à l'intention de l'Assemblée fédérale.

Le conseil d'administration a approuvé ensuite le rapport de la direction générale sur la gestion pendant le deuxième trimestre de 1939 et pris acte de diverses communications. Il a accepté une proposition tendant à modifier la convention passée avec le canton d'Argovie au sujet du droit d'utilisation du parcours de l'Aar compris entre Ruchlig et Wildegg, puis il a ratifié les contrats conclus avec la Société suisse pour la construction de locomotives et de machines, à Winterthur, et la S. A. Brown, Boveri & Cie, à Baden, en vue de la livraison de 16 fourgons automoteurs à crémaillère pour la ligne à voie étroite du Brünig.

Prolongations extraordinaires de délai dans le domaine de la propriété industrielle

(Communiqué du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle)

Par un arrêté du 29 septembre 1939 le Conseil fédéral a prolongé jusqu'à nouvel ordre, à moins qu'ils n'aient expiré avant le 27 août 1939, les délais suivants:

1. Le délai pour le paiement des taxes pour la deuxième année de brevet ou l'une des années suivantes;
2. Le délai pour le paiement des taxes prévues pour le rétablissement d'un brevet tombé en déchéance;
3. Le délai pour le paiement des taxes pour la deuxième ou la troisième période de protection des dépôts de dessins ou modèles industriels;
4. Les délais de priorité relatifs aux brevets d'invention et aux dessins ou modèles industriels;
5. Le délai pour la présentation de pièces complètes à l'appui de priorités;
6. Le délai pour la régularisation de notifications en matière de brevets d'invention, de dessins ou modèles industriels et de marques;
7. Le délai de recours de droit administratif contre des décisions du bureau de la propriété intellectuelle

Chronique des Tribunaux

Déplacement d'entreprise non autorisé

L'arrêté du Conseil fédéral du 30 décembre 1935 — renouvelé le 20 décembre 1937 — consacre le principe, en son article premier, que l'ouverture, l'agrandissement, le déplacement, etc. d'entreprises horlogères ne peut avoir lieu sans autorisation préalable et délivrée par l'autorité fédérale.

A la suite de constatations faites par l'Inspectorat fédéral des fabriques et par Fidhor, le Département fédéral de l'Economie publique chargea la Chambre suisse de l'horlogerie de déposer une plainte pénale contre l'administrateur responsable d'une société de Tramelan.

Les débats ont fait constater que cette maison avait dans le courant de 1937 déplacé le siège de son entreprise de Tramelan à Bienne, sans avoir requis l'autorisation exigée par la loi. Elle a également, en 1936 et en 1937, toujours sans l'autorisation nécessaire, augmenté notablement l'effectif de son personnel. Le Tribunal I de Bienne condamna l'administrateur de la maison, à fin 1938, à une amende de fr. 300.— et aux frais. Le condamné a interjeté appel contre ce jugement. Il a fait en particulier valoir que le Département lui aurait tacitement accordé l'autorisation nécessaire à la suite d'une lettre qu'il lui avait adressée et qui serait restée sans réponse. La Cour d'appel du canton de Berne n'a pu accepter cette argumentation, considérant,

que la lettre à laquelle le recourant se réfère ne constituait pas une demande d'autorisation, mais une simple communication d'un fait déjà accompli,

que l'examen de ce cas nécessitait un certain temps et la demande de préavis des groupements professionnels intéressés,

que l'autorisation dont parle l'arrêté ne saurait se présumer et résulter tacitement d'un concours de circonstances.

Pour ces motifs, elle a reconnu l'administrateur de la maison coupable et l'a condamné à une amende de fr. 300.—, aux frais et à l'indemnisation de la Chambre, comme partie civile, confirmant ainsi le jugement de première instance.

Le prix total de cette acquisition est de 3,86 millions de fr. Le Conseil a approuvé enfin le projet d'établissement de la double voie entre Boudry et Auvrier et a accordé à cet effet un crédit de 1,7 millions de fr.

en matière de brevets, de dessins ou modèles et de marques;

8. Le délai pendant lequel peut être intentée l'action en cession (art. 20 de la loi sur les brevets d'invention).

Le terme de ces délais sera fixé ultérieurement par le Conseil fédéral.

Les étrangers établis hors de Suisse n'ont droit aux dites prolongations de délai que dans la mesure où le pays dans lequel ils sont établis ou dont ils sont ressortissants accorde la réciprocité aux ressortissants suisses.

Nous faisons spécialement remarquer que toutes les taxes échues devront être payées avant le terme des délais prolongés, si les brevets ou dépôts de dessins doivent rester en vigueur après ledit terme.

En outre, nous attirons l'attention sur le fait que ledit arrêté ne touche pas les dispositions des lois et des règlements d'exécution qui font dépendre du paiement de taxes certaines fonctions du Bureau de la propriété intellectuelle; en particulier les demandes de brevets ainsi que les dépôts de dessins et modèles industriels ou de marques de fabrique continueront à n'être considérés comme déposés qu'après paiement des taxes prescrites.

Statistique mensuelle sur le poinçonnement des ouvrages en métaux précieux et sur les essais de produits de la fonte

Monatliche Statistik über die Stempelung von Edelmetallwaren u. über die Proben von Schmelzprodukten

Bureaux	Fabrication nationale Inländische Fabrikation			Fabrication étrangère Ausländische Fabrikation			Bijouterie-Orfèvrerie Schmuck- und Schmiedwaren 1)	Essais/ Proben
	Or Gold	Argent Silber	Platine Platin	Or Gold	Argent Silber	Platine Platin		
Bâle	—	—	—	—	—	—	182	—
Berne	—	—	—	—	—	—	54	49
Bienne	102	552	—	—	—	—	231	17
Buchs	—	—	—	—	—	—	—	—
La Chaux-de-Fonds	8 786	97	24	—	81	—	20	114
Chiasso	—	—	—	—	—	—	—	—
Genève	1 946	6	5	2	—	—	465	17
Grenchen	476	450	—	—	—	—	—	5
Le Locle	891	12	—	—	—	—	—	40
Neuchâtel	—	—	—	—	—	—	—	—
Le Noirmont	768	1 037	—	—	—	—	—	2
Porrentruy	—	1 620	—	—	—	—	—	3
Romanshorn	—	—	—	—	—	—	—	—
St-Imier	68	555	—	—	—	—	—	2
Schaffhouse	—	—	—	—	—	—	186	3
Tramelan	—	372	—	—	—	—	—	—
Zurich	—	—	—	—	—	—	22	14
Total de septembre 1939.	13 037	4 701	29	2	81	—	1 160	266
		17 767						
Total de septembre 1938.	28 067	7 635	73	79	185	47	2 427	403
		35 775						

1) Pour les ouvrages de bijouterie et d'orfèvrerie, le poinçonnement est facultatif.
Für Bijouterie- und Schmiedwaren ist die Stempelung fakultativ.

Bureau central du contrôle des métaux précieux.
Zentralamt für Edelmetallkontrolle.

Nécrologie

Frédéric-Eugène Jeanjaquet, Fleurier

Nous apprenons le décès survenu à l'âge de 79 ans de M. Eugène Jeanjaquet, fabricant de pendules neuchâtelaises à Fleurier. C'était le fils d'un ancien pendulier de qui il avait hérité les secrets du métier qu'il pratiqua lui-même, comme son père, selon la tradition artisanale, produisant lui-même, à la main, toutes les pièces de ses pendules. Son atelier était certainement l'un des derniers encore exploité en cette forme.

C'est un témoin d'une ancienne industrie typiquement neuchâtelaise qui disparaît. Nous présentons à sa famille l'expression de notre sympathie.

Le Président de l'Exposition de New-York à Zurich

Le Président de l'Exposition universelle de New-York, Mr. Grover A. Whalen, et le commissaire pour la participation européenne, Mr. Albin E. Johnson, ont visité jeudi Zurich et l'Exposition comme hôtes de la Direction de l'Exposition nationale et de l'Office suisse d'Expansion commerciale.

Toute la journée de vendredi fut consacrée à la visite de l'Exposition, dont les deux hôtes américains se déclarèrent très satisfaits.

Service de recherches

Réf. 6.25. — On cherche producteur de montre-pendule avec boîte représentant une personne ou un animal et dont les yeux marquent les heures et les minutes.

Prière de donner tous renseignements à la Chambre suisse de l'Horlogerie.

Avis de l'Information Horlogère Suisse
Rue Léopold Robert 42. La Chaux-de-Fonds

Nous mettons en garde contre:
Amoroso, Michele, Naples
Maléus, Jean, Locarno

Fabrique d'horlogerie cherche à acheter d'occasion une machine à graver pantographe

Faire offres s. chiffre T 21965 U à Publicitas Bienne.

Machines à écrire
Machines à calculer
Machines à imprimer
Machines à adresser
neuves et occasion, garanties, location, essais.

R. Ferner, La Chaux-de-Fonds, Léopold Robert 82, tél. 2.23.67.



Etuis soignés pour montres soignées

Demandez notre riche collection d'étuis classiques et fantaisie

J. LANGENBACH S.A., LENZBOURG
Spécialistes du Cartonnage chic (Argovie)

Malgré la situation actuelle,
LES FABRIQUES PIERRE SEITZ

LES BRENETS (SUISSE) Téléphone 3.30.44
livrent rapidement toutes pierres d'horlogerie et contre-pivots.




Longue expérience dans la fabrication de la pierre à chasser, diamètre précis, trous garantis concentriques.

SPÉCIALISTE DE LA PIERRE, TROU OLIVÉ
Livraisons rapides et consciencieuses, au plus juste prix.

FABRIQUE DE BOITES OR FERRIER & CO
LA CHAUX-DE-FONDS

Spécialisée dans la boîte fantaisie et bijouterie.

PIERRES CHASSÉES - CHATONS - BOUCHONS
Empierrage de mouvements simples et compliqués

ALBERT STEINMANN
Téléphone 2.24.59 La Chaux-de-Fonds, Léop. Robert 109

Outille pour faire le préparage d'ébauches
LIVRE VITE — BIEN — BON MARCHÉ

Seul fabricant des machines à calculer „STIMA“ et „TREBLA“
Se charge de la fabrication de tous genres de compteurs et tous travaux de grande série.

A LOUER A BIENNE
en un tout ou partiellement environ 1000 m² de beaux locaux industriels modernes, très clairs, chauffés. Convient pour fabrication de fournitures, atelier de mécanique, de décolletages, etc.
Ecrire sous chiffre S 21962 U à Publicitas Bienne.

Monsieur, trentaine, 4 ans école d'horlogerie, depuis plusieurs années dans les affaires, bon vendeur, cherche place de

Voyageur
dans fabrique d'horlogerie ou branche annexe.
Offres sous chiffre OF 7754 L à Orell Füssli-annonces, Lausanne.


A VENDRE
avantageusement
150 décolleteuses genre Bechler, passage 6 et 10 mm., 3 outils.
Ecrire sous chiffre U 21966 U à Publicitas Bienne.

CHEF BOITIER 1^{er} ordre
offre ses services dans bonne fabrique conventionnelle. Expérience technique et pratique dans la fabrication de la boîte en tous métaux, pièces fantaisies et rondes, articles soignés, comme aussi pour ceux à grand rendement. Capable de la mise en chantier des commandes et d'en suivre l'exécution jusqu'à livraison. - Engagement selon convenance.
Offres s. chiffre A.B.C. 720 à Publicitas St-Imier.

Grossiste suisse achète au comptant
stock et fabrication régulière
Montres lép. chrom. poche, ancre et cyl.
Montres cal. chrom. 5¹/₂, 8³/₄, 10¹/₂ et 13 lig. ancre et cyl., tous genres.
Faire offres avec derniers prix sous chiffre P 4715 J à Publicitas St-Imier.

CHRONAGE

POUR TOUTES LES INDUSTRIES



J. ROULET BIENNE
RUE DE BÜREN 26 TEL: 23.77

FABRICATION D'HORLOGERIE
conventionnelle et fournisseur du marché suisse est à remettre pour raison de santé.
Offres sous chiffre P 11047 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Le commerce extérieur de la Suisse en Septembre 1939

Le mouvement du commerce extérieur pour le mois de septembre 1939 accuse, d'une manière extrêmement nette, les répercussions qu'ont eu pour notre pays les événements politiques et l'ouverture des hostilités en Pologne et à la frontière germano-française.

Comparées au mois d'août, les importations ont diminué de 51,1 millions, tombant à 98,4 millions de francs. Les exportations, avec un total de 55,2 millions, sont de 64,3 millions inférieures à celles du mois précédent. Par rapport à l'année 1938, les moins-values sont également fortes, les importations fléchis-

Importations des principales matières premières industrielles

	Sept. 1938	Août 1939	Sept. 1939	Sept. 1938	Août 1939	Sept. 1939
	Quantités en 10 t			Valeurs en mill. de fr.		
Matières textiles:						
Coton brut	220	200	187	2,5	2,2	2,1
Déchets de soie et peignée	27	21	8	1,1	0,8	0,1
Soie écru	5	3	3	1,0	0,8	0,8
Laine brute	21	104	20	0,6	2,6	0,6
Trait	15	43	15	0,7	1,9	0,6
Matières premières métalliques:						
Fer et acier bruts	991	1705	386	1,5	2,5	0,7
Fers commerciaux pour l'industrie du bâtiment et des machines	1098	1581	415	2,5	4,1	1,5
Cuivre brut	147	263	163	1,4	2,7	1,7
Alumine calcinée	381	450	561	0,8	0,9	1,1
Autres matières pour l'industrie:						
Bois de construction et bois d'œuvre	1036	1380	336	1,4	1,8	0,4
Cuirs et peaux bruts	27	59	20	0,4	0,8	0,3
Cuirs pour semelles et pour tiges de chaussures	9	13	8	0,7	1,1	0,8
Dérivés du goudron pour l'industrie des couleurs	157	119	72	1,4	1,2	1,0
Chanvre noué et tresses de paille	1	0	0	0,03	0,01	0,02
Tabacs bruts	61	55	61	1,4	1,3	1,5
Matières premières pour la brasserie	369	316	136	1,7	0,7	0,7
Fruits oléagineux	612	853	488	1,5	2,2	1,3
Fèves de cacao	33	45	37	0,2	0,3	0,2

Exportations

Au cours des années précédentes, le mois de septembre était toujours le témoin d'une reprise des exportations en liaison avec les ventes d'automne. Cette année, par contre, cette amélioration ne s'est pas manifestée et nous devons au contraire enregistrer une chute impressionnante. Nos ventes à l'extérieur ont atteint par jour ouvrable 2,1 millions de francs, contre 4,4 en août 1939 et septembre 1938. Relevons que c'est là le chiffre d'exportation le plus bas qui est enregistré en septembre depuis qu'il existe une statistique mensuelle de notre commerce extérieur. La proportion des importations couverte par des exportations est de 56,1 % contre 79,3 en septembre 1938 et 80 en août 1939.

Exportations de nos principales industries

	Septembre 1938	Août 1939	Septembre 1939
	en millions de francs		
Industrie métallurgique	52,2	44,7	23,6
dont:			
Industrie horlogère	2717,7	2017,7	866,8
dont:	24,6	16,3	11,9
Montres de poche, montres-bracelets, montres spéciales, mouvements finis	2295,6	1630,7	836,1
Boîtes de montres	120,7	93,4	8,6
Pièces détachées de montres	46	32	26
Machines	16,4	17,8	7,8
Instruments et appareils	4,7	7,3	3,0
Aluminium pur	6,5	3,3	0,9

sant de 34,8 millions et les exportations de 58,4 millions.

Importations

Tant en valeur qu'en quantités, les importations sont moins élevées qu'au mois d'août ou qu'au mois de septembre 1938, soit 47 % de moins qu'en août 1939 au point de vue quantitatif et 34 % au point de vue valeur. Par rapport à septembre 1938, ces chiffres sont de 44 %, respectivement 31 %.

Parmi les diverses catégories d'articles importés, les denrées alimentaires accusent sur bien des points des augmentations par rapport au mois d'août, ce qui doit s'expliquer par la nécessité de veiller au ravitaillement du pays. Par contre, l'importation de matières premières industrielles accuse des diminutions assez sensibles, comme le montre le tableau suivant:

Il faut enregistrer des diminutions sur tous les postes en particulier sur l'horlogerie. Cela s'explique sans autre, en tenant compte de l'incertitude qui a régné au début du mois de septembre, due à l'insécurité des échanges avec nombre de pays et en tenant compte aussi des prohibitions brutalement décrétées par la Grande-Bretagne et la France.

Le déchet est particulièrement net en comparaison du mois de septembre 1938, puisque nos ventes sont tombées de 24,6 à 11,9 millions de francs. Les autres groupes d'industries, tels que les textiles, les denrées alimentaires et les produits chimiques, permettent de faire des comparaisons analogues à celles des industries métallurgiques, accusant toutes des reculs nets par rapport aux deux autres mois servant de comparaison.

Nos principaux fournisseurs et débouchés

Pays	Importations			Exportations		
	1939	1939	Variation en sept. 1939 comparativement à sept. 1938	1939	1939	Variation en sept. 1939 comparativement à sept. 1938
Allemagne *)	34,9	28,7	-7,4	18,4	6,4	-12,6
France	26,1	7,1	-14,1	18,7	1,1	-8,1
Italie	10,1	10,4	+1,5	5,3	3,2	-3,1
Belgique	7,9	5,8	-0,7	2,8	1,5	-1,9
Pays-Bas	5,3	4,2	-1,6	5,2	2,9	-2,8
Gde-Bretagne	9,7	4,4	-4,2	18,9	4,3	-11,7
Espagne	0,8	0,2	-0,1	0,6	0,3	+0,1
Bohême et Moravie	1,9	1,7	-3,6	0,8	0,4	-2,2
Roumanie	2,3	0,9	-4,2	2,4	0,3	-0,7
Russie (y compris l'Ukraine)	0,5	0,4	-4,3	1,4	1,4	+0,5
Etats-Unis	10,3	5,7	-2,8	11,0	11,9	+1,1
Argentine	5,7	2,9	-1,4	3,4	2,1	-

*) Y compris l'Autriche.

Des reculs sont constatés dans toutes nos relations, sauf avec l'Italie pour l'importation, les Etats-Unis, la Russie et l'Espagne pour l'exportation; c'est la France et l'Allemagne qui accusent les diminutions les plus massives.

A la Société suisse de chronométrie

Malgré les grandes difficultés de l'heure présente et la mobilisation de guerre de notre armée qui a désorganisé le Comité de la Société suisse de Chronométrie, celui-ci a pu cependant se constituer comme suit, pour la période 1939-1942.

Président: P. DuBois, Directeur Ecole d'horlogerie et de mécanique de St-Imier.

Vice-Présidents: P.-E. Brandt, Directeur Fabrique Omega, Bienne; Eugène Jaquet, Directeur Ecole d'horlogerie, Genève.

Secrétaire: Edgard Neusel, Ing. Prof. à l'Ecole d'horlogerie et de mécanique de St-Imier.

Trésorier: P. Pigeon, Directeur fabr. spiraux Nivarox, St-Imier.

La correspondance doit être adressée au Président, et les changements d'adresse au Trésorier.

Le compte de chèques postaux est ouvert à St-Imier sous le No. IV b 1957.

Le comité de la S. S. C. espère pouvoir faire paraître le bulletin de 1939 dans le courant de cette année.

Il rappelle que les travaux de concours pour le prix de la S. S. C. et le prix d'émulation, doivent parvenir au Président jusqu'au 31 décembre 1939.

D'autre part, M. Paul Berner, invoquant des raisons de santé et d'âge, a donné irrévocablement sa démission. Le comité de la S. S. C. regrette vivement le départ d'un homme si attaché à cette association et plus encore à l'idée qu'elle représente. Il a été remplacé par le premier suppléant de La Chaux-de-Fonds: M. Samuel Guye, Directeur de l'Ecole d'horlogerie de cette ville.

Tout en souhaitant que les difficultés des temps présents n'annihilent pas l'effort que l'association a réalisé durant 15 ans, le comité de la S. S. C. forme des vœux pour que la séance de 1940 prévue à Granges, puisse se faire avec cet esprit de confrérie heureuse qu'il s'est déjà plu à relever.

Postes, Télégraphes et Téléphones

Réduction du supplément-or dans les relations télégraphiques trans-océaniques

Le supplément-or grevant les taxes des télégrammes à destination des pays du régime extra-européen, l'Amérique exceptée, a été réduit de 10 % le 1er octobre partout où il était encore de 20 %.

Administration des postes

Les courses postales ont transporté en tout au mois d'août 612,188 voyageurs (1938: 631,752). De ce nombre, 245,740 (258,685) se rapportent aux lignes de saison et 366,448 (373,067) aux autres lignes. De janvier à août, le nombre des voyageurs transportés a été de 3,914,469 (3,790,095), dont 959,467 (980,496) pour les lignes saisonnières et 2,955,002 (2,809,599) pour les autres lignes. L'augmentation comporte en tout 124,374 voyageurs au regard de la période correspondante de 1938.

Danzig. — Taxes pour télégrammes à destination de Danzig

Depuis le 1er octobre 1939, les télégrammes à destination de l'ancien territoire de la ville libre de Danzig sont soumis au tarif applicable à la correspondance avec l'Allemagne. La taxe par mot est donc de 24,5 cts. au lieu de 30,5 cts.

Chronique Bancaire

La Banque Fédérale S. A. à Zurich nous a fait parvenir son bilan au 30 septembre 1939. Il se totalise, à l'actif et au passif, par 301,908,000 de francs suisses contre 323,264,000 de francs suisses au 30 juin. La diminution de 20 millions provient en grande partie d'une réduction du poste Effets de change, qui passe de 45 millions à 41 millions, et du poste compte-courant débiteur, qui passe de 84 millions à 81 millions. Les espèces en caisse et avoirs auprès des comptes de chèques postaux passent également de 54 millions à 43 millions.

Du côté du passif, les engagements à vue restent sensiblement les mêmes et les engagements en compte de chèques et créanciers à vue passent de 109 à 98 millions. La plupart des postes tels que Créances, Livrets de dépôt, Obligations, enregistrent également quelques différences en moins.

La situation politique du mois de septembre a probablement incité des déposants à retirer certains de leurs fonds, ce qui explique les résultats de la comparaison que nous venons de faire entre les deux bilans, publiés régulièrement par la Banque Fédérale S. A.

FABRIQUE DE PITONS ACIER

Spécialités: triangulaires, cylindriques, demi-lunes, ronds, polis plats, bombés, biscautés, arrondis dessous, etc.

Pierre-Henri LAMBERT

Tél. 6.71.66 GORGIER (Neuchâtel) Tél. 6.71.66

Fabrique d'Horlogerie conventionnelle

entreprendrait tous travaux terminage de la montre, égrenages, petites séries, complication, spécialités. Discretion absolue assurée. — Offres sous chiffre P 2083 N à Publicitas Chaux-de-Fonds.

VENTILATION S.A. STÆFAFONDÉE EN
1890

DÉPOUSSIÉRAGE INDUSTRIEL
AVEC OU SANS FILTRAGE DE L'AIR
RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX PRÉCIEUX
CHAUFFAGE PAR AIR CHAUD
CONDITIONNEMENT DE L'AIR

TÉLÉPHONE 93.01.36

Broches agglomérées pour le creusage de pierres d'horlogerie
Broches agglomérées « Extra fines » pour machines à pinces
Broches agglomérées pour le creusage de pierres d'industrie
Meules agglomérées pour polissage et taillage d'acier
Broches poreuses pour façonnage et creusage

GÉRALD DEGOUMOIS LUCENS
Tél. 9.91.76

LES FABRIQUES D'ASSORTIMENTS RÉUNIES
LE LOCLE

LA SOCIÉTÉ DES FABRIQUES DE SPIRAUX RÉUNIES
LA CHAUX-DE-FONDS

LES FABRIQUES DE BALANCIERS RÉUNIES
BIENNE



PIERRES FINES
Vérifiages - Amincissages
Lapidages
(Flachschleiferei)

A. GIRARD-ROTH
Erlach (lac de Biemme)
Téléphone 46
Toutes les spécialités.

Filières métal dur,
diamant et saphir.
Jauges en métal dur.
Canons en saphir
et métal dur.
Outils en diamant.
Diamant boart (blanc)
et carbone.

Les Fils d'Antoine Vogel
PIETERLEN

NOTZ & CO.
BIENNE
ACIER
SANDVIK

INTÉRESSANT

Fabrication d'horlogerie conventionnelle, avantageusement connue, cherche preneur ou associé avec commandes et capitaux. Discrétion absolue.

S'adresser à case postale 10257, La Chaux-de-Fonds.

ROBERT-TISSOT & FILS

IMPRIMEURS
LA CHAUX-DE-FONDS, PARC 41

REGISTRES

CLASSEURS - CARTES FICHES
LIVRES DE BONS - CARNETS A SOUCHES - ARTICLES DE BUREAU



WILLIAM GRISEL
NOIRAIGUE

PIERRES FINES

en tous genres pour l'horlogerie
et l'industrie (boussoles)
Spécialité de pierres à chasser,
Bals. bbés, ol., etc.

LA QUALITÉ AU PLUS JUSTE PRIX

DEMANDEZ OFFRES

BUREAU TECHNIQUE POUR L'HORLOGERIE

ATELIER MÉCANIQUE DE PRÉCISION

E. ROULET, BIENNE

16, RUE GURZELEN — TÉLÉPHONE 64-34

Etudes de calibres. — Transformations. — Entreprise de calibres complets. Origines. — Jauges cylindriques et de formes. — Jauges de position et gabarits de la plus haute précision pour la petite mécanique. — Mouvements agrandis pour la réclame. — Installation moderne.

MÉROZ FRÈRES

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Commerce, 5

- Fabrique de pierres en tous genres pour l'horlogerie
- Livraisons rapides